



EURODEFENSE

CONSEIL des PRÉSIDENTS

BRUXELLES – Mercredi 19 et vendredi 21 octobre 2011

Présidence : EuroDéfense-Belgium

Relevé de décisions

(version initiale -08 11 2011- non encore approuvée par les Présidents)

- P.J. :
- 1.- Liste des participants à la réunion du Conseil à Bruxelles.
 - 2.- Point de situation sur le site internet EURODEFENSE (Fr & Eng)
 - 3.- Notes de lancement du GTE 11bis (Fr & Eng)
 - 4.- Mandat du GTE 16 (Fr & Eng)
 - 5.- Planification des activités EURODEFENSE (éd. 08 12 2011)
 - 6.- Liste récapitulative des Groupes de travail européens (GTE)-(éd. 08 12 2011).

Le Conseil regrette très vivement qu’EuroDéfense-Grèce et Romania ne puissent pas être présentes à Bruxelles et participer aux réunions du Conseil des Présidents.

1.- Approbation du Relevé de décisions du Conseil de Budapest.

Le Relevé de décisions -daté 10 juin 2011- du Conseil des Présidents tenu à Budapest les 12, 13 et 14 mai 2011 est approuvé avec deux remarques :

- § 2.4 : remplacer le mot « notoriété » par « réputation » ;
- § 2.5 : ED-Luxembourg précise que, dans l’immédiat, elle ne s’engage pas à organiser les RIE de 2015 (2° semestre 2015)

2.- Organisation et fonctionnement interne d’EURODEFENSE.

2.1.- Présidence 2012 d’EURODEFENSE.

En application du § 4.1. de la Charte, le président d’EuroDéfense-España assurera la Présidence du réseau à compter du 1° janvier 2012 ; il co-présidera le « Conseil de Printemps » 2012 en Roumanie avec le président d’EuroDéfense-Romania.

2.2.- Associations nationales.

2.2.1.- EuroDéfense-France.

En application des statuts de l’association, un nouveau président va être élu avant le 31 décembre 2011 ; Jean Rannou restera membre de l’association.

2.2.2.- EuroDéfense-Italia.

Le président a demandé à être déchargé de ses fonctions. L’association va se réorganiser au cours des prochains mois.

2.3.- Extension.

Le Secrétaire général a maintenu les contacts avec la Pologne par le biais de l’Ambassade de Pologne à Paris, mais il n’a pas été possible d’identifier une personnalité reconnue susceptible de prendre la présidence d’une association EuroDéfense-Pologne. Le Conseil demande que le Secrétaire général poursuive son action.

2.4.- Site internet (cf. PJ n° 2)

Le Conseil approuve les propositions du groupe de travail permanent et confirme l'orientation donnée lors de sa réunion de Budapest : construire une organisation s'appuyant sur les sites existants des associations nationales. Il prend note du problème non résolu de l'organisation du financement.

2.5.- Circulation de l'information.

Le Conseil approuve deux recommandations :

- Il est souhaitable que les associations informent régulièrement les membres du Conseil, et l'ensemble du réseau, de leurs activités internes (séminaires, études, etc...).
- Les associations doivent s'assurer que les documents diffusés à l'intérieur du réseau par le Secrétaire général ou par les associations parviennent bien aux personnes en charge des dossiers concernés.

3.- Travaux du réseau EURODEFENSE

3.1.- GTE – Groupes de travail européens.

3.1.1.- Groupes en cours.

- **GTE 11 (ED-France) – «Sécurité et stabilité du bassin méditerranéen ».**
Le groupe en sommeil depuis 2009 va être relancé avec un nouveau mandat (cf. § 3.1.2. GTE 11bis).
- **GTE 13 (ED-Portugal) – « Changement climatique et sécurité internationale ».**
GTE 15 (ED-Deutschland) – « Convergence des sécurités externe et interne ».
En exécution des décisions du Conseil de Budapest (mai 2011), les deux rapports ont été expédiés à la *Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité* sous couvert d'une lettre signée par le président en exercice du réseau (ED-Belgium). Cet envoi n'a suscité aucune réponse. Le Conseil décide de dissoudre ces deux GT.
- **GTE 14 (ED-España) – « Futurs possibles et capacités ».**
La note « *Notre défense et notre sécurité à la croisée des chemins* » présentée par le groupe de travail en exécution des décisions du Conseil de Budapest (mai 2011) est approuvée par le Conseil. Elle sera expédiée, sous couvert d'une lettre signée par le président d'ED-Belgium, président en exercice du réseau, aux quatre autorités suivantes :
 - *Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,*
 - *Président du Conseil européen,*
 - *Président de la Commission européenne,*
 - *Président de la sous-commission Sécurité et Défense du Parlement européen.*

3.1.2.- Nouveaux groupes.

Le Conseil a décidé la création de trois nouveaux GTE :

- **GTE 11bis – « Conséquences des bouleversements arabes 2011 sur la défense et la sécurité de l'Union européenne ».**
Dans la suite des travaux du GTE 11, ce groupe est confié à ED-France qui diffusera au plus vite la note de lancement dont le projet est approuvé (PJ n° 3).

- **GTE 16 – « Développement de la PSDC »**
Le projet de mandat présenté au Conseil est approuvé (*PJ n° 4*). L'étude est confiée à ED-France qui désignera le responsable du groupe . Le groupe sera constitué dans les conditions fixées en annexe 2 de la Charte.
- **GTE 17 – « Cybersécurité ».**
Le Conseil approuve la proposition d'ED-UK d'apporter une attention particulière à la question de la « cybersécurité ». Il décide la création d'un groupe de travail dirigé par ED-UK qui en proposera le mandat dès que possible. Après approbation du mandat, le groupe sera constitué dans les conditions fixées en annexe 2 de la Charte.

3.2.- Travaux en projet

3.2.1.- Budget européen de défense – BITD – MEED

Le Conseil approuve l'idée de poursuivre les travaux dans ces domaines fondamentaux pour l'Europe de la défense, ainsi que les propositions relatives à la création éventuelle d'un GTE sur ces sujets ; dans l'immédiat, des contacts préalables sont à établir avec la DG Entreprises de la Commission européenne et avec les autorités compétentes du Parlement européen. Un point de situation sur ce sujet sera présenté par ED-France au Conseil de printemps 2012.

3.2.2.- Relations avec la Russie

Le Conseil donne son accord pour que les contacts avec des correspondants russes établis par ED-UK soient poursuivis au nom d'*EURODEFENSE*. Cependant, il est demandé que soient précisés le but recherché et les bénéfices attendus de ces contacts, et que soit examinée la possibilité de poursuivre ces contacts à la lumière de l'étude interne conduite actuellement par ED-France sur « *une possible coopération UE-Russie en matière de défense* ».

3.3.- Comparaison des efforts de défense des pays européens.

Le Conseil note le grand intérêt suscité par l'étude d'ED-France distribuée à la séance plénière des RIE. Il est demandé à ED-France de bien vouloir en poursuivre la mise à jour 2012. Il est rappelé que les contributions des associations nationales à ce document sont les bienvenues, tout spécialement par la fourniture des données nécessaires concernant leurs pays.

4.- Principales activités EURODEFENSE 2011 – 2015

4.1.- Année 2011.

4.1.1.- Rencontres internationales EURODEFENSE (RIE) – Bruxelles – 19/21 octobre.

Le Conseil remercie vivement ED-Belgium de son chaleureux accueil et lui demande de transmettre ses remerciements à l'*Institut supérieur royal de défense*. Il exprime sa satisfaction pour la remarquable organisation et le parfait déroulement de ces *Rencontres* en dépit des problèmes consécutifs à la crise politique belge.

Le programme des activités internes à EURODEFENSE (19 et 21 octobre) a été très apprécié car il a offert l'occasion annuelle unique d'un travail efficace en « ateliers ».

Le rapport complet des RIE doit être rédigé par ED-Belgium.

4.1.2.- Activités internes des associations nationales

- **EuroDéfense-France** organise, le 12 décembre 2011 à Paris, un séminaire sur « *Crise libyenne, crise financière, quel impact sur l'Europe de la défense ?* ». Toutes les associations EuroDéfense sont invitées à participer.

4.2.- Année 2012.

En application de la décision prise par le Conseil des Présidents à Londres (2009), le thème général de l'année a été choisi par le Président EURODEFENSE en exercice, en 2012 le président d'ED-España : « *La défense de l'Europe, les crises et l'avenir* »

4.2.1.- Conseil des Présidents.

Conformément à la « planification des activités EURODEFENSE », le premier Conseil des Présidents 2012 sera organisé par EuroDéfense-Romania dans les conditions fixées à l'article 4.1.2. de la Charte, sous la co-présidence d'ED-Romania et ED-España. Il aura lieu en Roumanie (lieu et dates à préciser par ED-Romania).

4.2.2.- XVIII^o Rencontres Internationales EURODEFENSE - (RIE 2012).

Les RIE 2012 seront organisées par ED-España à Madrid du mercredi 19 septembre après-midi au vendredi 21 septembre.

4.3.- Planification 2013 - 2015

Le Conseil prend note de l'appel du Secrétaire général aux Présidents pour l'organisation des activités du réseau à partir des RIE 2013. La planification des activités 2013 à 2015 devra être arrêtée au Conseil des Présidents en Roumanie (printemps 2012).

4.3.1.- Conseil des Présidents :

- en 2012, EuroDéfense-Romania,
- en 2013, EuroDéfense-France
- **en 2014 & 2015, ????????????**,

4.3.2.- Rencontres Internationales EURODEFENSE – (RIE) :

- en 2012, EuroDéfense-España,
- **en 2013, 2014 & 2015, ????????????**

4.3.3.- Rencontre EURODEFENSE des Jeunes Européens – (REJE) :

- en 2013, EuroDéfense-Portugal et EuroDéfense-España,
- **en 2015, ????????????**

8 décembre 2011

Jean Guinard
Secrétaire Général EURODEFENSE
secretairegeneralnet@eurodefense.net